

# WATER FUITES



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 1. Clause générale

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de notre part.

### 2. Confidentialité

Les études, les plans, dessins et documents remis ou envoyés par nous-mêmes demeurent notre propriété ; ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers sans notre accord préalable ni être modifié sous quelque motif que ce soit par l'acheteur.

### 3. Devis – Bon de commande

Lorsqu'un devis est établi par nous, il constitue les conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes conditions générales.

Les prix figurant sur le devis sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés selon les variations du marché, la validité à compter de la date de l'établissement du devis est de trois mois.

En cas de commande reçue par l'acheteur, celle-ci ne sera considérée comme acceptée définitivement par nous qu'après acceptation écrite avec la mention « bon pour accord » un acompte de 30% TTC par chèque doit être retourné avec le devis accepté. Un versement de 30% du TTC par chèque sera réclamé aux deux tiers des travaux (suivant accords prévus et mentionnés). C'est cette acceptation qui constituera dans ce cas les conditions particulières.

### 4. Délais. Livraisons.

Les délais de livraison que nous vous indiquons ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sont pas de rigueur. Un retard de livraison ne peut donner lieu, en aucun cas, ni à des pénalités ou dommages et intérêts, ni justifier l'annulation de commande.

### 5. Réserve de propriété

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

### 6. Prix. Conditions de paiement. Pénalités

Les prix sont stipulés hors taxes ; leur nature (ferme ou révisable), leur montant sont précisés dans les conditions particulières. Sauf stipulation contraire, les prix sont payables à réception de facture. A défaut de paiement à l'une quelconque des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement exigibles, même si elles ont donné lieu à des traites. De plus, à titre de clause pénale et en application des dispositions légales, l'acheteur sera de plein droit redevable d'une pénalité pour retard de paiement, calculée par application à l'intégralité des sommes restant dues, d'un taux d'intérêt égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

### 7. Garantie

Les biens vendus sont garantis contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou de conception.

La garantie est exclue :

- . si la matière ou la conception défectueuse provient de l'acheteur ;
- . si le vice de fonctionnement résulte d'une intervention sur le bien effectuée sans autorisation ;
- . si le fonctionnement défectueux provient de l'usure normale du bien ou d'une négligence ou défaut d'entretien de la part de l'acheteur ;
- . si le fonctionnement défectueux résulte de la force majeure.

Au titre de la garantie, le vendeur remplacera gratuitement les pièces reconnues défectueuses par ses services techniques. Le remplacement des pièces n'a pas pour conséquences de prolonger la durée de la garantie.

### 8. Règlement des litiges

Tout litige relatif à la présente vente, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, serait à défaut d'accord amiable de la compétence exclusive du tribunal dans le ressort duquel se trouve le domicile du vendeur.